

Département de la Lozère

Commune de Massegros-Causses-Gorges

Enquête publique unique du 19 juin 2023 au 19 juillet 2023 inclus sur la demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement d'exploitation de la carrière située au lieu-dit « Inos » par la Société Sévigné Industries, Installation classée pour la protection de l'environnement

Conclusions du Commissaire-enquêteur

La Société Sévigné Industries a préliminairement fait le dépôt initial de télédémarche n° B-220328-160347-055-028 soumise le 28/02/2022 au Service instructeur de la D(R)EAL, la DRIEAT ou la DGTM, avec les conditions d'engagement du pétitionnaire demandant l'autorisation environnementale unique (D.A.E.U.) pour le renouvellement de son exploitation de la carrière de calcaire au lieu-dit « Inos », une I.C.P.E. située dans la Commune de Massegros-Causses-Gorges (Lozère). Sur le plan juridique, cette demande est faite au titre de l'Article L.181-1 du Code de l'environnement, car elle est soumise à une autorisation environnementale automatique en fonction de plusieurs rubriques de ce Code et de la nomenclature IOTA pour les travaux ci-après : n°2510-1 pour l'exploitation de carrière nécessitant une Autorisation administrative préfectorale; n° 2515-1a pour le broyage, le concassage et le criblage requérant un enregistrement ; n°2517-1 comme station de transit de produits minéraux requérant aussi un enregistrement ; et n°2150-2 concernant les rejets d'eaux pluviales requérant simplement une déclaration à ce sujet.

Le dossier soumis à cette enquête publique comporte trois tomes volumineux compte tenu de l'emprise cadastrale importante dans la Commune, cette dernière étant propriétaire des parcelles, l'entreprise ayant un forage renouvelé pour l'occupation des terrains par rapport à ses travaux.

Lors de mon contact avec la Préfecture, nous avons fixé les dates de cette enquête publique unique du lundi 19 juin 2023 au mercredi 19 juillet 2023 inclus, avec 4 permanences du Commissaire-enquêteur en Mairie de Massegros-Causses-Gorges : lundi 19/06, lundi 26/06, mercredi 12/07, et mercredi 19/07/2023, toutes de 13H 30 à 16H 30.

Ceci a fait l'objet de l'Arrêté préfectoral du 17/05/2023 n° PREF-BCPPAT-2023-137-002 publié par la Préfecture, la Commune de Massegros-Causses-Gorges en Mairie et aux abords de la carrière, ainsi que par les autres Communes concernées dans le rayon de 3 km du site, celles de Mostuéjols et de Sévérac d'Aveyron (toutes deux dans le Département de l'Aveyron), lesquelles ont aussi reçu un exemplaire du dossier, de l'avis d'enquête publique et du registre d'enquête devant être mis à la disposition du public. Affiché aux abords de la carrière notamment au début de son chemin d'accès, les Mairies et la presse locale habilitée ont aussi publié l'avis d'enquête publique.

Par ailleurs, à la demande de la Préfecture, le site Internet suivant a été créé :

enquetepublique.inos@gmail.com pour les éventuelles interventions du public par voie numérique.

Aucune intervention n'a eu lieu par rapport à ce dossier comme à l'enquête.

D'autre part, les Personnes Publiques Associées (les P.P.A.) ont régulièrement été consultées pour ce dossier et ont pu émettre des recommandations ou demander des modifications, dont la Société Sévigné Industries a tenu compte pour le dossier soumis à l'enquête.

Je tiens à préciser que ma visite sur le terrain avec M. Didier SERIEYSSOL, Chef du secteur Industries et Directeur Technique de la Société Sévigné Industries le 19/06/2023 après la fin de ma 1^o permanence a été très intéressante. Au début de l'accès à la carrière, l'avis d'enquête publique est effectivement bien affiché. Le site est impressionnant par sa surface et son volume, très bien tenu en propreté, M. SERIEYSSOL me donnant toutes les explications que je souhaitais avoir.

Je tiens cependant à signaler que le panneau du chemin annonçant la carrière a fait l'objet de tags. Personnellement, je condamne fermement ce qui constitue de ce fait un délit et je rappelle que leurs auteurs avérés sont passibles de poursuites et de sanctions juridiques devant le Tribunal

correctionnel, ceci étant notamment aggravé lorsque ces peintures ou inscriptions sauvages sont faites à l'encontre de bâtiments ou de structures professionnelles.

*

Aucune de mes 4 permanences en tant que Commissaire-enquêteur n'a en fait suscité d'intervention de la part du public, comme dans les Communes aveyronnaises de Mostuéjoul et de Sévérac d'Aveyron. Seul, M. Jean-Paul POURQUIER Maire de Massegros-Causse-Gorges est venu consulter le registre d'enquête sans y intervenir. J'ai reçu lors de la 1^o permanence la visite pour consulter ce registre de M. Didier SERIEYSSOL accompagné de M. Jean-Charles BOURREL, Chef d'exploitation de Sévigné Industries. J'ai eu avec ces personnes des échanges très corrects sur l'enquête et le dossier en leur faisant constater que le public ne s'était pas manifesté. J'ai reçu ensuite celle de M. SERIEYSSOL lors des 3^o et 4^o permanences, toujours sans intervention de la part du public.

*

A l'issue de cette permanence, j'ai pris ce registre d'enquête au Secrétariat de la Mairie de Massegros-Causse-Gorges pour y faire les formalités de clôture, et en précisant de m'envoyer par voie postale une copie de la Délibération du Conseil municipal n° 2023-110 réuni le 18 Juillet 2023. Comme convenu, la Mairie m'adresse le 25/07/2023 (reçue le 26/07) cette Délibération du Conseil municipal qui émet sans problème un avis favorable à la demande de Sévigné Industries.

La Mairie de Sévérac d'Aveyron m'envoie par la Poste son registre d'enquête le 20/07/2023 (reçu le 24/07) effectivement sans intervention de la part du public en m'ayant précédemment signalé que le prochain Conseil municipal aura lieu entre le 15 et le 30 septembre prochains, donc après le délai fixé par l'article 7 de l'Arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête pour prendre une Délibération qui soit prise en compte pour la demande de Sévigné Industries.

Celle de Mostuéjoul m'envoie par la Poste son registre d'enquête le 24/07/2023 (reçu le 28/07) sans intervention du public, mais avec quelques mots en page 2 de Madame le Maire signalant que le Conseil municipal réuni le 17/07/2023, à l'unanimité DONNE un avis favorable à la demande de Sévigné Industries, ceci confirmé par un exemplaire joint de la Délibération, une copie de l'Arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête et de l'Avis d'enquête publique indiquant son affichage.

Motivation des Conclusions :

Considérant que le dossier de demande d'autorisation environnementale unique déposée par la Société Sévigné Industries dont le siège est à La Borie sèche, 12520 Aguessac (Aveyron) pour le renouvellement de l'exploitation de la carrière située au lieu-dit « Inos » sur le territoire de la Commune de Massegros-Causse-Gorges (Lozère) était complet, particulièrement bien fourni pour la connaissance du public par le très fort ensemble de détails donnés dans les domaines concernés au moment de sa mise à l'enquête publique nécessaire, répondant ainsi à l'objet de cette enquête ;

Considérant d'autre part que le public a été informé par les publications faites de l'ouverture de cette enquête et qu'il pouvait s'exprimer oralement auprès du Commissaire-enquêteur, sur le registre d'enquête, par voie postale ou par la voie numérique ;

Considérant que les ajouts et modifications apportés dans les documents suite aux avis et aux recommandations formulées par les Personnes Publiques Associées répondent à leurs attentes, et en particulier le réaménagement final proposé du site, les mesures préconisées pour la flore, la faune, les milieux environnementaux humains et paysagers ;

Considérant que les engagements pris par la Société Sévigné Industries ont une valeur importante pour la protection et la préservation de cet environnement remarquable, comme humainement pendant le travail à l'intérieur de la carrière, cette société ayant de plus un long passé professionnel incontestablement remarquable pour ses travaux réalisés depuis très longtemps sur l'ancienne RN 9, l'A-75 et sur d'autres routes importantes ailleurs en Aveyron comme en Lozère ;

Considérant aussi que la carrière d'« Inos » est dans un site fermé au public qui n'est pas visible depuis le petit village éponyme comme depuis la zone artisanale proche et le centre-bourg du Massegros situé à 1,8 km environ des lieux, et donc que la présence de cette activité ne perturbe pas l'environnement humain et économique;

Considérant également que cette carrière a donc beaucoup participé à la création de l'autoroute A-75 et dans plusieurs opérations locales compte tenu de sa proximité et de la valeur de ses produits nécessaires dans le cadre professionnel du bâtiment comme dans celui des travaux publics ;

Considérant de ce fait qu'il est prévisible qu'elle soit mise à contribution pour d'autres travaux routiers comme les trois opérations prévues de la mise à 2 fois 2 voies de la RN 88 dans le tout proche Département de l'Aveyron, et que dans ce cas elle continuerait à justifier plus encore ses contributions réalisées dans le passé depuis sa création dans le domaine routier national et local ;

Considérant encore que la carrière d'« Inos » est vraiment un atout majeur sur le plan économique local et aux alentours pour les proches Communes avoisinantes ;

Considérant également que sur le plan environnemental, le dossier tient compte de la proximité du Parc Naturel Régional des Grands Causses, des zones proches mais non concernées du périmètre du Parc National des Cévennes, et du Bien Unesco pour l'agropastoralisme méditerranéen ;

Considérant ainsi que la réalisation du projet de renouvellement d'exploitation de la carrière d'« Inos » par la Société Sévigné Industries relève donc de l'intérêt général sur le plan local et au-delà dans le cadre très important du désenclavement des zones rurales de cette partie désormais bien connue du Massif Central ;

Considérant que par le fortagement renouvelé de la Commune pour la Société Sévigné Industries, celle-ci a de facto la maîtrise immobilière des lieux pour ses travaux dans l'enceinte de la carrière ;

Considérant que, par sa Délibération n°2023-110 prise lors de sa séance du 18 Juillet 2023, le Conseil municipal de Massegros-Causses-Gorges a décidé à l'unanimité d'émettre un avis favorable à l'autorisation demandée par la Société Sévigné Industries ;

Considérant que, par sa Délibération prise lors de sa séance du 17 Juillet 2023, le Conseil municipal de Mostuéjols a décidé à l'unanimité de DONNER un avis favorable à la demande de Sévigné Industries ; Considérant qu'il s'avère après contact avec la Mairie de Sévérac d'Aveyron, que le Conseil municipal ne se réunira qu'entre le 15 et le 30 septembre 2023, soit après le délai de 15 jours suivant la clôture de l'enquête publique au 19 Juillet 2023 comme fixé dans l'article 7 de l'Arrêté Préfectoral du 17 Mai 2023 prescrivant son ouverture et la période pour donner son avis ;

Considérant enfin que l'ensemble des démarches et des opérations administratives nécessaires à la réalisation de cette enquête qui répond à l'objet prévu a été effectué convenablement;

Ainsi, en ayant formé mes convictions personnelles et avec ma libre expression de Commissaire-enquêteur,

aux fins d'amener une suite logique à la démarche du renouvellement d'exploitation de la carrière au lieu-dit « Inos » par la Société Sévigné Industries dans la Commune de Massegros-Causses-Gorges, (Lozère), et compte tenu de l'ensemble des éléments de ce dossier tant environnementaux qu'humains et économiques, je tiens à donner un avis favorable dans le cadre de l'intérêt général à sa demande d'autorisation environnementale suite à cette enquête publique qui a eu lieu du lundi 19 Juin 2023 au mercredi 19 Juillet 2023 inclus dans cette Commune ainsi que dans celles de Mostuéjols et de Sévérac d'Aveyron situées dans le Département de l'Aveyron.

A Balsièges, le 29 Juillet 2023



Emmanuel INESTA
Commissaire-enquêteur